

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 1303 mettant un officier d'infanterie de marine à la disposition du Commandant de cercle de Tadjourah avec résidence à Obock.

n° 1303

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 novembre 1961

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1961

Date du numéro  
30 novembre 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er.— Le lieutenant d'infanterie de marine Potier Maurice est mis, à compter du 22 novembre 1961, à la disposition du Commandant de cercle de Tadjourah avec résidence à Obock, en remplacement du capitaine d'Infanterie de Marine Chenevoy titulaire d'un congé de fin de campagne.

#### Art. 2

Le lieutenant Potier est pour compter du jour de sa prise de service nommé délégué administratif du Commandant de cercle de Tadjourah dans le poste d'Obock en remplacement du capitaine Chenevoy. En cette qualité il exercera les fonctions de Président du tribunal de 1<sup>er</sup> degré d'Obock et d'officier de l'état civil du Centre d'état civil d'Obock. Avant d'entrer en fonction, il prêtera par écrit le serment prescrit par la loi.

#### Art. 3

Le Commandant de cercle de Tadjourah est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**J. COMPAIN.**